

# LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

13, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)

ANNONCES

Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS . . .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . . .	» 6 50	» 13 —
UN AN . . .	» 12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 cent.

ANNONCES

	Reclames
CANTON, LA LIGNE 15 CENT.	30 CENT.
SUISSE » 20 »	40 »
ÉTRANGER » 25 »	50 »

SAMEDI, 31 OCTOBRE 1891

63 — SAINT WOLFGANG — 302

Numéro 254

VINGT-UNIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement (BREF DE PIE IX A LA Liberté)

O. I. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques. (BREF DE LÉON XIII A LA Liberté.)

M. V. X.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

Washington, 30 octobre.

Une dépêche de M. Egan, datée du 28 courant, dit que le ministre des affaires étrangères du Chili trouve les demandes et menaces des Etats-Unis inacceptables, quoiqu'elles ne soient pas acrimonieuses.

Le gouvernement chilien n'a, dit-il, aucun doute sur la sincérité de l'enquête qui a été faite à bord du *Baltimore*; mais il ne reconnaît d'autre juridiction que celle des autorités et du gouvernement de son pays.

Le Ministre ajoute que le juge punira ceux qui se sont rendus coupables sur le territoire chilien, et que, en attendant le résultat de l'enquête il n'est pas admissible que les désordres de Valparaiso puissent mettre en péril les relations entre deux pays.

On affirme que le ministre chilien des affaires étrangères a déclaré que l'enquête judiciaire était ouverte, mais que le moment n'était pas encore venu d'en faire connaître le résultat.

D'ailleurs, ajoute-t-il, la loi chilienne veut qu'une enquête judiciaire soit tenue secrète.

On croit que, si les Etats-Unis n'obtiennent pas immédiatement satisfaction, M. Egan recevra l'ordre de s'embarquer et de rompre les relations diplomatiques entre les deux nations.

Washington, 30 octobre.

Le conseil des ministres réunis dans la soirée d'hier aurait pris une résolution excessivement grave, si grace qu'elle sera probablement rendue publique aujourd'hui.

Le croiseur *San Francisco* arrivant du Chili va repartir pour Valparaiso.

Ordre a été donné aux chantiers navals de préparer des navires en aussi grand nombre que possible.

Nous signalons sous toute réserve plusieurs dépêches adressées aux agences et d'autres auxquelles le Cabinet de Washington aurait déclaré la guerre au Chili.

Saint-Gall, 30 octobre.

Ce matin, à trois heures, un incendie a éclaté au village de Rebstein, dans le Haut-Reinthal.

Cinquante-quatre bâtiments sont réduits en cendres.

Une femme a trouvé la mort dans les flammes.

On croit que le feu a été mis.

Berne, 30 octobre.

Le Conseil fédéral a nommé colonels-divisionnaires :

Pour la I<sup>re</sup> division, M. le colonel David.

Pour la II<sup>e</sup> division, M. le colonel **Techtermann**;

Pour la IV<sup>e</sup> division, M. le colonel Schweizer.

Pour la VI<sup>e</sup> division M. le colonel Meister.

Pour la VIII<sup>e</sup> division M. le colonel Sahrländer.

## DERNIÈRES NOUVELLES

Conseil d'Etat. (Séance du 30 octobre.)

— On vote un secours de mille francs pour les incendiés de Meiringen.

— La commune de Châtillon est autorisée à lever un impôt.

— M. le rév. chanoine Joseph Tschopp, à Fribourg, est nommé doyen du Vénérable Chapitre de Saint-Nicolas et de la ville de Fribourg.

— On accepte la démission de M. Max Techtermann, en sa qualité de sous-archiviste d'Etat, avec remerciements pour les services rendus.

— M. Marguet, Adrien, tit., est confirmé dans ses fonctions d'instituteur à l'école de Vuisternens-en-Ogoz.

— On confirme M<sup>lle</sup> Lucie Gremaud, tit., dans ses fonctions d'institutrice à l'école des filles de Chapelle Gillarens.

— On nomme :

M. Jemmely, Henri, de Courtepin, instituteur à l'école des garçons de St-Aubin;

M. Monney, Pierre, de Blessens, instituteur à l'école des garçons du Crêt;

M. Pittet, Placide, de Cheiry, instituteur à l'école de Ménières.

## RÉUNION CANTONALE

DU PIUS-VEREIN

(Suite.)

Rapport de M. le D<sup>r</sup> P. Alex, professeur au Collège, sur l'Œuvre des Missions intérieures.

Monsieur le Président et Messieurs,

Je suis chargé de vous entretenir des paroisses mixtes et de l'Œuvre des Missions intérieures. Comme cette œuvre est établie dans la plupart des paroisses, vous la connaissez par le rapport que vous recevez chaque année. Il n'est donc pas nécessaire de m'étendre longuement sur ce sujet : le temps du reste ne le permet pas. Je me bornerai dès lors à vous rappeler en quelques mots le bien que cette œuvre opère et les heureux résultats qu'elle a obtenus. Vous verrez par là qu'elle doit être placée au premier rang parmi les œuvres patronnées par le Pius-Verein.

Il s'est fait depuis une quarantaine d'années un mélange considérable de population dans les différents cantons suisses. Des protestants sont venus s'établir dans les cantons catholiques, et des catholiques ont émigré en assez grand nombre dans les cantons protestants. C'est surtout vers les villes et les centres industriels que se sont portés les émigrants, et les statistiques nous démontrent que ce mélange va en augmentant dans une proportion notable.

Or, un grand nombre de catholiques disséminés dans des contrées protestantes se sont trouvés quelquefois à une grande distance d'une église catholique, et par là même il leur était très difficile, même moralement impossible, de remplir leurs devoirs religieux. Vous vous figurez facilement combien triste était leur situation.

L'association suisse de Pie IX s'est émue de cet état de choses et résolut d'y porter remède. Comment cela? En favorisant par des subsides l'établissement de paroisses catholiques dans les centres les plus importants, et en venant en aide à celles qui existaient déjà. L'Œuvre des Missions Intérieures était fondée.

Il y a vingt-sept ans qu'elle existe, et elle n'a cessé depuis lors de rendre d'immenses services : vous pourrez vous en convaincre par le rapide exposé que je vais vous faire.

Dans le canton de Zurich, l'œuvre fait le traitement de dix curés et fournit des subsides pour la plupart des églises : c'est une dépense d'à peu près trente mille francs. Il semble que c'est beaucoup, et cependant cette somme est bien inférieure aux besoins réels. Dans la seule ville de Zurich il y a vingt mille catholiques, qui n'ont qu'une église, et encore est-elle située hors de ville. Il en faudrait absolument une seconde. Dans deux endroits de ce canton, le service divin se célèbre dans une salle d'auberge, et il y a des agglomérations de six cents, même de huit cents catholiques, qui sont loin de toute église. C'est dans le canton de Zurich que l'augmentation du nombre des catholiques est le plus sensible.

A Mithödi, dans le canton de Glaris, la messe se célèbre, depuis huit ans, dans la salle de commune : il serait temps de songer à y bâtir une chapelle.

Dans le canton d'Appenzel il faudrait une station à Teufen; il en faudrait une autre à Buchs, dans le canton de St-Gall : on ne peut indéfiniment rester dans une salle d'hôtel.

Plusieurs paroisses des cantons des Grisons, de Bâle, de Vaud et de Neuchâtel reçoivent des subsides variés, qui leur sont absolument nécessaires, et qu'il faudrait même augmenter.

Les églises splendides, bâties à grands frais par la charité catholique à Berne, Bienne et St-Imier, ont été, au mépris de tous les droits et des plus vulgaires conventions, livrées aux apostats vieux-catholiques, et ceux qui avaient eu tant de peine à élever ces édifices, ont été contraints d'aller s'abriter dans des chapelles provisoires et même dans un temple protestant.

Je pourrais multiplier ces exemples; mais ils suffisent, me semble-t-il, pour vous faire comprendre l'importance de l'Œuvre des Missions intérieures. L'année dernière les dépenses ordinaires se sont élevées à cinquante-six mille francs. Les allocations

extraordinaires ont été de vingt-quatre mille francs. C'est donc une somme de quatre-vingt mille francs, partagée entre plus de quarante paroisses.

Or, ce n'est pas seulement une aumône matérielle que vous faites en vous intéressant à l'Œuvre des Missions intérieures; vous atteignez un but beaucoup plus élevé. Sans doute, venir en aide au prochain qui est dans le besoin est une œuvre excellente, et l'un de nos devoirs les plus sacrés. Mais subvenir aux besoins spirituels de nos frères moins favorisés que nous au point de vue religieux, et leur donner la possibilité de remplir leurs devoirs envers Dieu, est une œuvre encore meilleure, parce que c'est les aider à atteindre leur destinée dans l'autre vie.

Or, l'Œuvre des Missions intérieures procure ce bienfait à plus de soixante mille catholiques dans notre pays : c'est donc une œuvre éminemment religieuse et patriotique à la fois, et nul catholique ne doit y rester étranger.

Que deviennent les catholiques qui vivent dans un milieu étranger à leur foi, s'ils n'ont ni église, ni prêtre? Plusieurs se montrent certainement très courageux et très fermes et sont dignes de tout éloge. Mais ce n'est pas le cas pour tous. Ils occupent souvent une position inférieure, et comme ils se trouvent une minorité, plusieurs sont timides et lâches, et ne tardent pas à tomber dans l'indifférence. Mais ce n'est pas tout. Ils entendent souvent répéter de vieilles objections, cent fois réfutées, contre la religion catholique. Or, comme l'instruction religieuse leur manque, ils ne connaissent pour la plupart pas ces réponses, qui cependant sont souvent bien simples.

Et qu'arrive-t-il alors? Le doute s'empare de ces malheureux; ils sont incédés et tourmentés; quelques-uns même finissent par apostasier.

Comment remédier à un tel état de choses? En leur procurant les secours de la religion, c'est à dire en établissant des paroisses, ou du moins des stations dans les centres où se trouvent de nombreux catholiques. Or, c'est ce qu'ont fait les Missions intérieures. Sans doute, elles n'ont pas seules établi les paroisses mixtes. Ce sont des catholiques zélés, qui s'organisent, se cotisent et font tout ce qui dépend d'eux afin d'obtenir un local pour le culte, et un prêtre pour les instruire et célébrer les saints mystères. Mais les ressources dont ils disposent sont souvent tout à fait insuffisantes : c'est alors que l'Œuvre des Missions intérieures vient à leur secours.

Vous voyez par là combien cette œuvre mérite d'être encouragée et soutenue.

Je vois l'objection que vous pourriez me faire. « Pourquoi des catholiques vont-ils s'établir dans des contrées où il n'y a ni église, ni prêtre? Qu'ils restent dans leur pays, ou bien qu'ils se rendent là où ils pourront remplir leurs devoirs! »

A cela je réponds : Pour un certain nombre, je suis parfaitement d'accord avec vous; ils ont été imprudents et ils ont mal agi. Mais le mal est fait, et un grand nombre ne peuvent pas se transporter ailleurs. Il faut prendre les choses comme elles sont et la situation telle qu'elle se présente.

Pour d'autres, c'est la nécessité qui les a poussés à émigrer en pays protestant. Un ouvrier, un artisan, doivent aller chercher du travail là où ils en trouveront : or, c'est surtout dans les centres industriels qu'ils gagneront le plus aisément leur vie. Ajoutez qu'il ne leur sera pas toujours facile de se transporter ailleurs, surtout s'ils sont établis et pères de famille.

Cette circonstance m'amène à attirer votre attention sur un service très important que rendent encore les Missions intérieures : je veux parler des subsides accordés aux écoles catholiques. Dans un grand nombre de paroisses mixtes les ressources manquent pour l'établissement d'écoles catholiques; les enfants fréquentent donc les écoles communales, qui sont ou neutres, ou dirigées dans un sens opposé à la foi catholique.

Je reconnais que l'on fait, dans certains milieux, de louables efforts pour éviter des désagréments aux enfants catholiques. J'ai constaté avec plaisir, pendant que j'étais curé d'une paroisse mixte dans le canton de Neuchâtel, que les autorités supérieures cherchaient sérieusement à écarter de l'école publique tout ce qui est contraire à

la neutralité, sur le terrain confessionnel, et j'ai connu des instituteurs très intelligents qui correspondaient fidèlement à ces vœux de leurs supérieurs, et se montraient même très bienveillants envers leurs élèves catholiques.

Mais combien d'autres subissent, même à leur insu, l'influence de leur éducation première et trahissent leurs préjugés anti-catholiques! combien d'autres ne savent pas même garder la prudente réserve que leur impose leur profession! Combien violent la neutralité tant prônée, surtout dans l'enseignement de l'histoire! Elle est même moralement impossible pour certaines époques troublées, comme par exemple la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle.

Du reste, le principe même de l'école neutre est faux. En effet, la raison nous démontre que nous sommes obligés de croire, en présence des faits manifestement divins qui prouvent la révélation. Après dix-neuf siècles de christianisme, peut-on rester indifférent à l'égard de Jésus-Christ? Peut-on indifféremment nier ou affirmer sa divinité? Cette indifférence elle-même est un crime, parce que Jésus-Christ ayant prouvé sa mission divine, nous sommes tenus de croire, et par conséquent de faire de sa doctrine la règle de notre croyance et de notre conduite, à l'école aussi bien que partout ailleurs.

Or, c'est pour procurer aux enfants une instruction et une éducation conformes aux principes du christianisme, que les Missions intérieures soutiennent les écoles catholiques, partout où l'on a pu en établir dans les paroisses mixtes.

Ces quelques considérations suffisent, j'espère, pour vous déterminer à développer de plus en plus cette œuvre dans toutes les paroisses. Le canton de Fribourg a donné, pour le dernier exercice, la somme de quatre mille trois cents francs. C'est beau sans doute; mais ce n'est pas assez.

Vous pouvez faire davantage. Il y a des paroisses où l'œuvre semble inconnue. Il faut l'établir partout. La cotisation annuelle est de vingt centimes. Quel est celui qui, dans l'espace d'une année, ne pourrait pas économiser vingt centimes pour cette œuvre?

Permettez-moi, en finissant, de vous rappeler l'invitation si pressante qui vous est adressée chaque année par le premier Pasteur du diocèse dans son mandement de Carême. Voici en quels termes il recommande les Missions intérieures.

Nous désirons voir cette œuvre apostolique s'organiser, fleurir et fructifier par le zèle de tous nos vénérés collaborateurs dans chaque paroisse, et même autant que possible dans chaque famille. Que chacun donc apporte son obole à cette œuvre si avantageuse et si salutaire; c'est à elle que nous faisons appel pour les besoins si nombreux et si pressants de nos chapelles, de nos écoles, de nos presbytères, dans nos stations catholiques existantes ou à établir au milieu de nos frères séparés; c'est à elle donc que vous devez donner largement, si vous voulez voir notre foi catholique se propager dans les paroisses nouvelles surtout.

Messieurs les curés auront soin d'encourager la générosité des fidèles, d'organiser l'œuvre dans chaque paroisse, soit par le moyen des cotisations régulières prévues dans les statuts des Missions Intérieures, soit par une collecte qui sera faite au mois d'octobre ou de novembre, après avoir été annoncée et recommandée le dimanche précédent.

Messieurs, je n'ai qu'un mot à ajouter. Mettez-vous immédiatement à l'œuvre; organisez partout l'Œuvre des Missions intérieures. Que ce soit là une des résolutions les plus pratiques et les plus importantes de cette assemblée du Pius-Verein fribourgeois!

## BULLETIN POLITIQUE

Les négociations commerciales de Munich paraissent près d'aboutir. Si nous en croyons nos dépêches, l'Italie aurait cédé aux exigences de l'Allemagne et de l'Autriche, et les conventions commerciales seraient signées demain. Le gouvernement italien ne pouvait pas reculer. Il lui faut un débouché pour ses produits, et la France, nous le verrons tout à l'heure, ne lui en offre qu'à des conditions trop onéreuses. L'Italie a aussi besoin d'argent; toutes les espèces monnayées ont fui la Péninsule et inondent les pays voisins. Nous ne le voyons que trop en Suisse. Or, pour faire rentrer



l'argent, il faut écouler les produits du sol. Ajoutons qu'en cette affaire l'Allemagne procède avec une habileté quelque peu perfide. Elle prend en détail, nous ne dirons pas ses ennemis, puisque au contraire ce sont des alliés; mais elle ne les traite guère en amis et les fait servir sans scrupule à ses desseins. Elle a commencé par se mettre d'accord avec l'Autriche. Cela fait, les deux empires se présentent ensemble à l'Italie ruinée, et lui imposent de dures conditions, contre lesquelles on mangrèe au Quirinal, mais il faut bien en passer par là. L'accord commercial une fois signé avec l'Italie, ce sera au tour de la Suisse d'aller traiter avec la coalition des Etats de la triple alliance. Ici encore, ce sera la carte forcée, par suite de la nouvelle politique commerciale de la France. Attendons-nous à ce que le traité qui interviendra se ressentira de la situation fautive qui nous est faite. La presse suisse n'avait pas assez pris garde à la tactique allemande, lors de la récente votation référendaire sur les tarifs douaniers.

La France avons-nous dit, adopte une nouvelle politique commerciale. Elle qui, en 1860, avait pris l'initiative des traités de commerce avec la clause de la nation la plus favorisée et des tendances libre-échangistes, se renferme maintenant dans une sorte d'isolement. Elle ne conclura plus de traités de commerce, parce que l'Allemagne en bénéficierait. Le traité de Francfort met en effet l'Empire germanique au bénéfice des concessions que la France accorderait aux autres nations commerçantes de l'Europe. Il n'y a qu'un moyen de s'affranchir de la servitude humiliante de cette clause qui gêne le commerce français et blesse le patriotisme des vaincus de 1870: c'est de ne plus signer de conventions commerciales, de sorte qu'à l'expiration de celles-ci, à la fin de janvier prochain, la France se trouvera absolument libre. Elle travaille à élaborer un tarif maximum et un tarif minimum. Celui-ci sera appliqué au commerce des Etats qui feront bénéficier le commerce français d'exportation d'un tarif également réduit. Mais le tarif minimum français, malgré le mot, n'est pas moins beaucoup plus élevé que le tarif actuellement appliqué. Il a un caractère nettement protecteur, même prohibitif pour bien des articles, et c'est ce qui vient d'obliger l'Italie, et ce qui obligera la Suisse et bientôt la Belgique, à traiter, à n'importe quelles conditions, avec les Etats de la triple-alliance, pour n'être pas enfermées dans un infranchissable réseau de douanes.

Nous n'examinerons pas si la France améliore sa situation par la politique commerciale qu'elle est en train d'inaugurer. Si elle souffrait du traité de Francfort, à elle impose par la volonté de Bismark, aura-t-elle moins à souffrir d'un Zollverein de l'Europe centrale — car ce sera la chose, si on évite le mot — se formant le long de ses frontières orientales? L'union douanière d'une grande partie de l'Europe n'aura-t-elle pas de graves conséquences politiques, et la solidarité commerciale n'entraînera-t-elle pas les Etats liés par le traité de Munich, à voir du même oeil les événements qui peuvent modifier l'état présent des choses?

Une bonne nomination. — Le jeune empereur d'Allemagne vient de prendre une décision qui réjouira les catholiques de l'Empire. Le baron de Schorlemer-Alst, député du Centre au Reichstag, a été nommé membre de la Chambre des Seigneurs du royaume de Prusse. Certes, le choix est bon, à quelque point de vue qu'on l'envisage. Le baron de Schorlemer-Alst a su admirablement concilier les deux fidélités

qu'il doit à son Eglise et à son souverain. Mais lorsqu'ailleurs, on s'évertue à mettre en suspicion ceux qui ne répudient pas leur baptême, lorsque M. Ribot n'a pas craint de révoquer en doute le droit des pèlerins à la protection des autorités de leur pays, comme si, en recevant la bénédiction du Vieillard du Vatican, ils devenaient des parias, et tombaient hors la loi.

Quand la France officielle donne de si tristes exemples, n'est-il pas beau de voir un souverain protestant honorer la fidélité et le dévouement d'un catholique à sa religion, et reconnaître, en la personne d'un des chefs du Centre, que ce groupe, qui a su se maintenir indépendant, que le rôle parlementaire des catholiques de l'Empire, pour si gênant qu'il soit quelquefois pour le ministère, est sainement apprécié par un empereur assez libre de ses jugements pour souffrir la contradiction? Quelle différence avec l'autocratie du parti opportuniste français, voyant une insulte et un outrage dans la franchise d'une plume notablement prudente et modérée!

Les poursuites contre Mgr Gouthé-Soulard. — Cette mauvaise affaire, dans laquelle le ministère s'est aventuré d'un cœur beaucoup trop léger, continue à compromettre les efforts pacificateurs du Saint-Siège et de l'épiscopat français. La cause de l'archevêque d'Albi est si évidemment celle du droit, les poursuites qu'on lui intente ont si bien surexcité les passions anticléricales, que NN. SS. les évêques ne sauraient séparer leur cause de celle d'un confrère persécuté. Aussi, avons-nous trouvé ridicule la joie des journaux faisant au cardinal de Sens l'injure de le croire capable d'avoir écrit la lettre qu'un mauvais plaisant lui a attribuée.

Bien plus en situation est la démarche du cardinal de Paris, offrant son palais à Mgr Gouthé-Soulard, lorsqu'il ira à Paris se présenter devant la Cour d'appel. Le cardinal Richard, en contact journalier avec les pouvoirs publics, a su éviter tout démêlé sérieux, grâce à un tact, à une prudence supérieure. La manifestation qu'il vient de se permettre n'en est que plus grave-contrastant avec sa réserve habituelle.

Au Vatican aussi, on a été peiné et froissé des poursuites contre Mgr Gouthé-Soulard. Mais l'on évitera tout ce qui pourrait aggraver la situation. La politique de temporisation est une des forces de la diplomatie pontificale. On trouvera, plus loin, le résumé d'une dépêche, d'après laquelle Léon XIII, pour attendre les événements, ajournerait au mois de mars le prochain Consistoire. Il ne faut, sans doute, pas donner à cette dépêche une confiance illimitée; mais les intentions qu'elle prête au Saint-Siège ne sont pas du tout invraisemblables.

## CONFÉDÉRATION

Secours pour Meiringen. — Le gouvernement de Zurich a envoyé à Berne 3000 francs pour les incendiés de Meiringen.

Le comité cantonal bernois est constitué comme suit: MM. de Steiger, conseiller d'Etat, président; Hopf, pasteur, König, administrateur de l'hôpital; Lohner, président de la commune de Meiringen; Michel, avocat; Müller, conseiller national et maire de Berne; Neiger, député; Renggli et Zurbuchen, conseiller national.

La Berner Zeitung propose de retarder d'un an l'application du décret portant réduction du prix du sel et d'affecter la somme qu'on gagnerait ainsi à venir en aide au district d'Oberhasli, si cruellement

éprouvé par le désastre de Meiringen. On sait qu'à teneur de la loi cantonale bernoise, les  $\frac{3}{10}$  de l'assurance doivent être supportés par le district, ce qui, au cas particulier, ferait près de 500,000 fr. pour l'Oberhasli. Il s'agirait donc de couvrir cette somme par le produit du sel. L'idée sera très probablement soumise au Grand Conseil bernois dans une quinzaine de jours.

Jura-Simplon. — Le conseil d'administration du Jura-Simplon se réunit aujourd'hui à Berne pour statuer sur un emprunt de sept millions destiné spécialement à des améliorations sur les lignes de l'ancienne Suisse-Occidentale, reconstruction de gares, doubles voies et matériel.

Correction du Rhin. — L'Autriche paraît enfin consentir à coopérer à l'œuvre de la correction du Rhin.

La conférence des intéressés suisses aura lieu lundi à Saint-Gall; M. Appli, ministre suisse à Vienne, y assistera. Une conférence internationale se tiendra ensuite à Insbruck.

Jusqu'à présent, l'Autriche ne faisant rien sur son territoire pour arrêter les débordements du fleuve, les travaux de la côte suisse étaient en pure perte. Les dernières inondations, qui ont ravagé si cruellement la rive autrichienne, ont fait comprendre à l'Autriche la responsabilité qu'elle encourrait par sa négligence.

## NOUVELLES DES CANTONS

Revision bernoise. — La revision de la constitution du canton de Berne est à l'ordre du jour. M. le conseiller d'Etat Egli a lancé à ce sujet un programme, qui prévoit entr'autres les points suivants:

L'égalité entre le Jura et l'ancien canton en matière d'impôt et d'assistance publique;

Le devoir de l'assistance publique également réparti entre l'Etat et les communes;

La séparation de l'administration de l'Eglise catholique romaine, de celle de l'Eglise des vieux-catholiques;

Le droit d'initiative et la revision partielle de la Constitution par voie législative.

Le crime de Klingnau. — Il n'est bruit en Argovie que du monstrueux parricide commis dans la petite ville de Klingnau. Un vieillard, du nom de Höchle, a été assassiné par ses propres enfants. Il y avait longtemps que ce ménage était désuni. Le malheureux assassiné vivait séparé du reste de la famille. Il avait sa chambre à lui où il travaillait et faisait sa cuisine, pendant que sa femme et ses enfants vivaient de leur côté en commun dans une pièce séparée. Le jour du crime, Höchle rentra tard chez lui. Lorsqu'il pénétra dans sa chambre, il vit qu'on avait enlevé son lit. Il frappa à la porte de l'appartement de sa femme afin d'avoir des explications sur ce fait. Comme on lui ouvrait et qu'il entra dans la chambre, il reçut un coup de hache qui l'étendit à terre; il fut alors frappé avec une telle barbarie que son crâne vola littéralement en éclats. Le lendemain matin, les voisins aperçurent des traces de sang sur leurs pommes de terre à la cave; le sang de la victime avait traversé le plancher et coulé en-dessous. Ils allèrent avertir la police, et c'est ainsi que le crime fut découvert. Il paraît que les auteurs de ce monstrueux attentat avaient l'intention de jeter le cadavre dans l'Aar, afin d'éloigner d'eux tout soupçon; ils en ont été empêchés par une cause quelconque.

Triste conséquence de l'inconduite et de l'abandon de la vie de famille!

Une fête à Sarnen. — Le gracieux chef-lieu de l'Obwald a inauguré dernièrement le nouveau lycée cantonal, un superbe édifice qui atteste la sollicitude des autorités de ce pays pour l'instruction supérieure.

Cette inauguration coïncidait avec le cinquantième anniversaire de la fondation du Collège de Sarnen par les Bénédictins de Muri-Gries.

La fête a commencé par des salves matinales que les canons du Landenberg envoyait à toute la plaine. La Société de musique l'Harmonie a ensuite entonné dans les rues la mélodie majestueuse du psaume suisse, avec d'autres airs nationaux.

Après la consécration de l'église bénédictine et la procession des étudiants, le cortège des invités s'est rendu, musique en tête, au nouveau sanctuaire. Tous les abbés de l'Ordre des Bénédictins en Suisse étaient présents, ainsi que Mgr Tanner, prévôt octogénaire de la Collégiale de Saint-Léger à Lucerne. L'Obwald était représenté par le Conseil d'Etat, le Conseil d'éducation, les délégations des autorités cantonales et du clergé. On remarquait, en outre, un grand nombre d'anciens élèves du Collège. Parmi les Fribourgeois, nous citons M. Louis Cardinaux, député et président du tribunal de la Sarine.

M. le commissaire épiscopal Von Ah a exposé, dans une brillante allocution, la signification de cette fête, faisant ressortir, en particulier, que nos ancêtres suisses ont été initiés à la science par les moines, et que leurs descendants ont payé ces moines d'ingratitude en les chassant de leurs asiles. Mais les Bénédictins de Muri ont trouvé en Obwald une terre hospitalière. La fête de ce jour consacre leur activité d'un demi siècle au milieu du peuple obwaldois.

L'office a été célébré pontificalement par le Révérendissime Abbé d'Engelberg, le Père Anselme.

Au banquet, qui a réuni ensuite les invités au Collège, divers toasts ont recueilli les applaudissements des convives. On a entendu tour à tour le Révérendissime Abbé Augustin, qui est à la tête des Bénédictins de Sarnen; M. le landammann Durier, ancien conseiller national; M. Omlin, membre du conseil d'éducation; M. Bitner, architecte; le Prince-Abbé d'Einsiedeln; le Révérendissime Prévôt de Lucerne, Mgr Tanner; M. Von Ah; M. Adalbert Wirz, président du Pius-Verein.

L'après-midi, à trois heures, une séance musicale et littéraire a été donnée par les étudiants dans la nouvelle salle de théâtre.

M. Sigrist, étudiant en philosophie, a prononcé un discours de bienvenue au nom de ses condisciples. M. Stockmann, peintre, a présenté en une belle pièce de vers, le salut des anciens élèves. La séance oratoire a été close par un brillant discours de M. Théodore Wirz, député aux Etats et chef de la fraction catholique des Chambres fédérales.

A l'entrée de la nuit, le nouveau Collège et les bâtiments environnants étaient illuminés à giorno et un feu d'artifices suscitait les applaudissements de la foule, dans Sarnen décoré, pendant que le M. Dr Ming, conseiller national, exprimait dans une éloquente improvisation la reconnaissance du peuple obwaldois envers l'Ordre des Bénédictins.

Le Grand Conseil du Tessin s'est occupé hier du projet de loi générale subventionnant les chemins de fer régionaux et du décret spécial concernant les trois projets de tramways électriques.

## L'HOMME

AUX

# CENT MILLIONS

PAR

Paul VERDUN

Il déclara de son ton de commandement, auquel personne ne résistait, qu'il ne voulait pas qu'on le dérangeât dans son travail sous prétexte de lui conter des balivernes. Pour plus de sécurité, une fois entré, il poussa contre la porte une table massive qui empêchait de l'ouvrir.

Sûr d'être seul pendant un long temps, il tira de ses poches une vrille, des vis, un tourne-vis et des tubes remplis de couleurs liquides.

Il fixa aux quatre coins de la pièce, en haut du mur, tout près du plafond, les quatre récepteurs en forme de cornets. Ces appareils avaient cinq centimètres de diamètre. Ils étaient penchés de façon à recueillir tous les bruits de la pièce. Cachés dans les sculptures compliquées du sommet des boiseries, à plus de quatre

mètres au-dessus du plancher, ils ne pouvaient être aperçus d'en bas.

Pour qu'ils fussent encore plus difficiles à distinguer, Ferrari les peignit en brun et les recouvrit d'encaustique, de telle sorte, même vu de près, ils avaient l'aspect de gros lis en bois faisant partie des ornements de la corniche.

Les fils électriques qui partaient de chacun des récepteurs, mesuraient quatre ou cinq centimètres de diamètre; le tissu qui les enveloppait, était de couleur brune; ils furent donc faciles à dissimuler, fixés au-dessus des moulures des boiseries, ou bien appliqués dans l'angle formé par le mur et le plafond. Les récepteurs tinrent en place au moyen de deux vis; les fils passèrent dans la boucle de pitons minuscules. Ce travail fut achevé en très peu de temps.

Le plus difficile consistait à mener les fils hors du cabinet de travail et à les relier avec la pile électrique et l'auditeur installés dans la mansarde de Ferrari.

Les deux battants d'une fenêtre tournent sur des charnières qui sont fixées, non pas directement au mur, mais bien à un chassis en bois qui entoure la baie sur ses quatre côtés. Ce fut dans ce chassis que le faux John perça, à l'aide d'une vrille, un trou par lequel il fit passer dehors l'extrémité des fils métalliques. Il revêtit ces fils d'une couleur semblable, soit à celle du bois, soit à celle du mur sur lequel ils étaient fixés. Dissimulés au-dessus des boiseries, filant dans les angles obscurs, passant derrière des tentures, ils ne pouvaient être aperçus d'en bas. Ensuite qui se serait jamais douté qu'un appareil téléphonique eût été posé dans cette pièce? Toutes les fois qu'Odon Ve-

grow y pénétrait, c'était pour travailler à sa correspondance, et il avait autre chose à faire que de songer à examiner les murs.

Pour relier extérieurement les fils du cabinet de travail avec sa mansarde, Ferrari attendit que la nuit fut venue. Vers cinq heures, quand l'obscurité fut complète, et que, des domestiques de la maison, les uns furent occupés aux préparatifs du repas, et les autres, sortis comme M. Auguste, pour aller siffler une absinthe dans quelque café, le faux John monta dans sa mansarde. Il ouvrit la fenêtre à tabatière et grimpa sur le toit.

— Je risque de me casser le cou, se dit-il, ou d'être aperçu et pris comme un voleur! Tant pis, arrive que pourra! Que ne risque rien n'a rien!

Il avait revêtu des vêtements sombres pour être moins visible. Il emporta un peloton de métal, dont une extrémité restait fixée dans sa chambre. Il le dévidait au fur et à mesure qu'il avançait.

Une fois debout sur le toit, il s'orienta et reconnut la position qu'occupaient les fenêtres du cabinet de travail d'Odon Wegrow. Elles donnaient sur la rue. Il s'avança de ce côté, s'appuyant aux cheminées, se cramponnant aux aspérités de la toiture, et il parvint au bord du toit. Au dessous de lui, très bas, il apercevait la rue qu'éclairaient les becs de gaz, pointillant l'obscurité. Les hommes qui marchaient sur les trottoirs, lui paraissaient tout petits. Les branches dépouillées des arbres de l'avenue montaient vers lui comme de petites baïonnettes dressées.

Assurant ses pieds sur le zinc glissant, il se pencha au-dessus du vide et reconnut qu'il se

trouvait exactement au-dessus de la croisée dont il avait percé le chassis.

Il déroulait le peloton de fil métallique et s'appretait à le laisser glisser en bas, quant un roulement de voiture passant sous la voûte de la porte cochère monta jusqu'à ses oreilles.

— Diable! exclama Ferrari. Serait-ce Wegrow qui rentre? S'il mène dans son cabinet, il verra les meubles dérangés et s'apercevra de quelque chose! N'importe! reprint-il après un moment d'hésitation. Payons d'audace!

Il fixa à l'extrémité du fil un petit poids enveloppé d'étoffe, afin qu'en cas de heurt contre les vitres, il ne brisât pas ces dernières, puis il le laissa descendre lentement jusqu'à ce qu'il jugeât qu'il était parvenu à la hauteur du cabinet de travail. Alors, il revint sur ses pas, fixant le fil, ici, en l'enroulant à la poterie d'un tuyau de cheminée, là, en l'attachant à un crochet planté dans le zinc. Enfin il rentra dans sa mansarde, rattacha son tablier de valet de chambre, remit ses escarpins et descendit pour demander qui était rentré. Il se sentit soulagé d'un grand poids en apprenant que c'était la voiture de Madame Wegrow, et non celle du banquier, que, du toit, il avait entendue rouler sous la voûte de la porte cochère.

Rassuré sur ce point, il remonta dans le cabinet de travail, ouvrit la fenêtre et la ensemble les fils qui communiquaient avec les récepteurs, et ceux qui, par le toit, descendaient de sa mansarde.

(A suivre.)



M. Respini a rapporté au nom de la commission. Il a rappelé le vote unanime du peuple tessinois en faveur de la loi fédérale de subvention aux chemins de fer alpestres, les sacrifices faits pour le Gothard; il a exprimé l'assurance que la majorité des Tessinois, même dans les villages alpestres qui ne sont pas intéressés immédiatement aux projets, accueillera cette œuvre de solidarité et de progrès. Le discours Respini a fait une très bonne impression.

M. Airoldi, député radical de Lugano, a proposé de renvoyer l'affaire à la session d'avril prochain, pour laisser le temps surtout de juger si les finances cantonales pourront supporter ces nouvelles charges.

M. Stoppani a répliqué énergiquement à M. Airoldi et a parlé en faveur des projets, dont il est enthousiaste et dont l'adoption fera honneur au Grand Conseil actuel.

La discussion sera reprise aujourd'hui après midi.

Il s'agit, comme on sait, des trois lignes suivantes: 1° Locarno-Bignasco, à laquelle le projet accorde une subvention de 592,000 fr.; 2° ligne de Pontresa-Lugano-Tessera, subvention de 504,000 fr.; 3° ligne de Biasca-Malvaglia-Semione-Comprovasco, subvention de 280,000 fr.

**Démission de M. Ruffy.** — Notre correspondant de Lausanne nous écrit:

La Revue dément la démission de M. Ruffy. Elle est autorisée à le faire, et cependant la deuxième partie de sa déclaration laisse entrevoir une démission sinon prochaine, du moins peu lointaine. J'ajoute que cette nouvelle m'avait été donnée non seulement à Lausanne, mais à Lutry, patrie de M. Ruffy, et cela par des personnes en position d'être complètement renseignées. Il est possible que la présence de M. Ruchonnet à Lausanne, ait modifié la situation qui s'annonçait telle que je l'ai indiquée, depuis trois semaines au moins.

Au reste, nous n'avons aucune raison de désirer le départ de l'honorable conseiller d'Etat.

**Ligne Aigle-Leysin.** — Le Conseil fédéral vient, paraît-il, d'accorder la concession demandée pour la construction du tramway électrique entre Aigle et Leysin.

Voici quelques détails sur le tracé de cette ligne. Il a une longueur totale d'environ 7 km. dont 2 km. sont en voie libre et le reste à crémaillère.

L'exploitation se fera donc au moyen de wagons automobiles, système mixte, pouvant aller à volonté sur la voie libre par la simple adhésion, ou sur la voie à crémaillère par l'adjonction d'un pignon denté.

L'électricité employée comme force motrice sera fournie par les machines dynamo-électriques que l'on va construire sur le bord de la Grande-Eau, au lieu dit en Vuargny; elle sera conduite le long de la voie par un fil en cuivre.

Le coût total de la construction du tramway électrique est évalué à 1,200,000 fr.

**Un incendie à Avenches.** — Lundi matin, une grange contenant une assez grande quantité de foin, de paille et de tabac, a été complètement incendiée à Avenches, rue de la Tour. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité, que les pompiers ont dû se borner à protéger les bâtiments voisins. Un coup de vent aurait suffi pour amener un désastre, tout le quartier étant composé de granges et d'écuries.

**Tabac du Japon.** — On montre, ces jours-ci, au café de la Charrue, à Avenches, une feuille de tabac du Japon, cultivé dans la localité, mesurant 1m70 de longueur sur 80 centimètres de largeur; c'est quatre fois la dimension des plus belles feuilles de tabac du pays.

**Une grève à Payerne.** — On signale à Payerne une grève d'ouvriers cigariers originaires de l'Allemagne du Nord. Au nombre d'une trentaine, ils ont quitté samedi leur fabrique et s'en retournent chez eux. Le Démocrate leur souhaite bon voyage. « Espérons pour ces braves gens, dit-il, qu'ils trouveront dans leur patrie d'outre-Rhin toutes les libertés, l'occupation et les salaires élevés qu'ils disent n'avoir pu trouver chez nous ».

**Votation à Zoug.** — Le gouvernement zougais a fixé au 15 novembre la votation sur la loi créant une banque cantonale.

## ETRANGER

### CHRONIQUE GENERALE

**La question des Rédemptoristes en Allemagne.** — Le rapporteur du projet de rappel des Rédemptoristes, qui a été soumis le printemps dernier par la Bavière au Bundesrath, vient de déposer son rapport sur le bureau de cette assemblée. On

peut donc espérer de voir trancher à assez bref délai, cette question qui passionne l'opinion catholique allemande.

On sait que la presse libérale a fait une campagne ardente contre le retour. Ceux qui ne connaissent pas suffisamment les conditions de l'Allemagne, se sont peut-être demandés pourquoi les adversaires de l'Eglise ont attaché une telle importance au rapatriement de quelques religieux en Bavière. C'est que l'adoption de la motion bavaroise a une gravité générale; ce serait la fin de toute loi d'exception contre tous les Ordres religieux des divers pays confédérés. Le grand duché de Bade, le Wurtemberg, surtout, où ces questions passionnent le public, seraient entraînés par le mouvement.

Les débats du Conseil fédéral revêtiront un intérêt de premier ordre.

**Le cardinal Richard à Mgr Gouthesoulard.** — Voici le texte de la lettre que l'archevêque d'Aix a reçue de l'archevêque de Paris:

Les journaux d'hier soir nous ont appris que Votre Grandeur était citée à comparaître le mardi 24 novembre, devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

Permettez-moi de revendiquer l'honneur de vous offrir l'hospitalité à l'archevêché, dans cette circonstance. Tous nos frères dans l'épiscopat, soyez-en assuré, vous entoureront d'une respectueuse et affectueuse sympathie.

Vous aviez voulu, Monseigneur, accompagner vos chers ouvriers de la Provence dans le pèlerinage de Rome, et vivre de leur vie durant tout le voyage. Vous avez dû, plus que tout autre, éprouver une douloureuse impression des incidents qui ont marqué la fin du pèlerinage.

Notre pays aime les âmes loyales et généreuses; il ne vous blâmera pas d'avoir vivement ressenti et vivement exprimé la douleur que vous causait l'injure faite à l'Eglise et à la France.

Veillez, très cher et vénéré Seigneur, agréer l'hommage de mon affectueux respect et de mon fraternel dévouement.

**A propos du Conclave.** — Voici les instructions des Conclaves préparées par le Pape Pie IX en 1871, 1872 et 1877, dont la publication a été récemment annoncée.

Dans les trois dernières Bulles, Pie IX confirme le droit exclusif des cardinaux d'élire le Pape, et exclut toute intervention des puissances séculières.

Le Pape ordonne que les cardinaux présents à Rome au moment de la mort du Pape, devront aussitôt déterminer, à la majorité des voix, si l'élection doit se faire à Rome ou hors de l'Italie. Pie IX semble désirer que le Conclave se tienne hors de l'Italie. Il ordonne qu'à la première atteinte portée à l'indépendance des personnes et du local du Conclave, on devra aussitôt transporter le Conclave hors de l'Italie. Les documents prévoient le cas où le Pape viendrait à mourir hors de Rome, et régulent la procédure à suivre dans cette éventualité.

Les dispositions de la dernière Bulle restent en vigueur pour toutes les élections suivantes, si elles n'ont pas été abrogées par les Papes successeurs.

Outre cette Bulle, Pie IX, un mois avant sa mort, fit encore rédiger un règlement, daté du 10 février 1878, où il prévient le Sacré-College contre les empiètements du gouvernement italien. Ce règlement, rédigé en italien, contient 32 articles, dont voici le premier:

« L'attitude du Sacré-College devra rester telle qu'elle a été observée par le Saint-Siège depuis l'occupation de Rome. En conséquence les cardinaux, ni individuellement ni collectivement, ne devront rester en rapport avec les autorités gouvernementales. »

**Dix-sept députés italiens menacés** d'être poursuivis devant les tribunaux.

On assure que, à la réouverture de la chambre italienne, le ministre de la justice demandera l'autorisation de poursuivre 17 députés qui se sont battus en duel.

Le général Gandolfi, gouverneur des possessions italiennes en Afrique, serait au nombre des prévenus.

Dieu veuille que les honorables de Montecitorio ne reculent pas devant leur devoir et que les tribunaux se montrent ce qu'ils doivent être en cette circonstance, c'est-à-dire, énergiques et indépendants, traitant le duel comme un crime et les duellistes comme des criminels.

**Vexations contre les missionnaires en Chine.** — Le R. P. Victor Bernardin, des Mineurs Observants, écrit de Paris aux Missions catholiques:

« Nous recevons à l'instant de Mgr Benjamin Christiaens, vicaire apostolique du Hou-pé méridional, une lettre datée de Han-Kéou, 3 septembre, qui nous communique de bien affligeantes nouvelles. Je la copie textuellement:

« Descendu à Han-Kéou pour sacrer Mgr Hofman, j'ai reçu hier à six heures et quart un premier télégramme de Y-tchang, conçu en ces termes:

« Orphelinat incendié; les Sœurs à bord du steamer Pao-hua, les enfants entre les mains des mandarins. »

« A sept heures et demie, j'en recevais un second: « Résidence détruite. »

« Priez pour moi: détails plus tard. C'est donc toujours pour nos malheureux vicariats le temps des épreuves. Veuillez être assez bon pour les recommander aux prières et à la charité de vos lecteurs des Missions catholiques. »

## NOUVELLES DIVERSES

**France.** — La Chambre a adopté jeudi la proposition tendant à affecter l'emplacement des ruines de la Cour des Comptes, brûlée en 1891, au musée des arts décoratifs.

Elle a adopté le budget des travaux publics et des chemins de fer, après quelques questions et interpellations sans importance.

M. Dreyfus a déposé une proposition tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et a réclamé l'urgence; mais, après une discussion assez vive, il a retiré sa proposition.

Le Sénat a décidé, par 179 voix contre 84, de passer à la discussion des articles du projet sur l'entrée des viandes salées.

— On lit dans le Figaro: « Pour en finir avec tous les bruits contradictoires, nous pouvons annoncer, de source certaine, que M. de Giers, actuellement à Wiesbaden, viendra prochainement passer quelques jours à Paris avec sa femme. »

— La plupart des journaux, commentant les réformes à introduire dans les chemins de fer, constatent la nécessité d'augmenter le personnel, en diminuant les heures de travail, et de le mieux payer. Le Figaro dit que les doléances sur ce point: l'insuffisance du personnel utile et l'augmentation démesurée du personnel dirigeant, sont si souvent répétées qu'elles doivent contenir une part de vérité.

— Une députation des élèves du lycée de Brest est allée remettre au commandant Minine un bronze destiné au czarévitch et intitulé: « Quand on voudra. » Un élève a prononcé un discours célébrant l'alliance franco-russe.

**Saint-Siège.** — Le Pape a renvoyé aux premiers jours de mars le consistoire qui devait avoir lieu à la fin de novembre prochain. La principale raison de ce retard doit être attribuée à la mort du très éminent Mgr Rotelli, et au refroidissement des relations entre la France et le Saint-Siège. Le Pape, avant d'accorder le chapeau à deux prélati qui seraient agrégés par le gouvernement de la République, veut s'assurer que le ministère français suit la politique de conciliation commencée en juin dernier.

Dans le prochain consistoire de mars, le Pape aurait aussi promis de s'occuper de l'Eglise polonaise, en nommant un cardinal appartenant à cette nationalité. Cette promesse aurait même été renouvelée par Léon XIII à la délégation du Collège polonais, qui a présenté au Pape une superbe peau d'ours noir.

**Angleterre.** — L'influenza a fait de nouveau son apparition à Londres dans les districts du nord-est. Les médecins craignent qu'elle ne prenne un caractère aussi sérieux qu'à sa dernière apparition. Cependant, jusqu'à présent, elle ne présente aucune gravité.

**Irlande.** — Mardi soir, à Cork, M. Dillon, étant sorti de son hôtel en voiture, a été l'objet d'une attaque de la populace. Un individu lui a porté un coup de canne aux jambes, lui faisant peu de mal. D'autres lui ont jeté des pierres, et il fut ainsi poursuivi jusqu'à ce qu'il arriva à Mayfield.

M. Dillon est obligé de garder la chambre à la suite des coups de bâton qu'il a reçus hier. M. Mac Dermott, anti-parlementaire, a été élu sans opposition député à Kilkenny, en remplacement de M. Pope Hennessy, décédé.

**Allemagne.** — Au banquet du 1er régiment d'artillerie de la garde, l'empereur a porté son toast au roi de Roumanie, disant qu'il se réjouissait de le voir revêtu de l'uniforme du régiment auquel il appartient, et il a bu à la santé de son ancien camarade de l'armée allemande.

Le roi Charles a remercié l'empereur, se félicitant d'avoir implanté dans l'armée roumaine les principes qui guident l'armée prussienne. Sa jeune armée est fière de les avoir acquis.

Le roi de Roumanie est parti de Postdam, à trois heures après midi pour Budapest; il devait avoir une entrevue à Breslau avec le prince héritier de Roumanie.

— La Correspondance politique publie une information de Copenhague annonçant que l'empereur Guillaume ira saluer demain le czar à Dantzig.

— L'empereur a mandé télégraphiquement à Potsdam le général de Waldersée.

D'après certaines indications, on croit que l'ancien chef d'état-major général va se rendre à Dantzig, porteur d'une lettre autographe de Guillaume II pour le czar.

— Le baron de Schorlemer-Alst, chef du parti du centre au Reichstag a été nommé membre de la Chambre des seigneurs de Prusse par l'empereur Guillaume, qui a voulu ainsi lui donner une marque toute particulière de sa confiance.

**Alsace-Lorraine.** — Une dépêche de Strasbourg à l'Estafette annonce que deux Français ont été arrêtés par des gardes forestiers allemands dans les environs de Schirmeck. On les accuse de braconnage; cependant aucun d'eux ne portait d'armes. Les prétendus braconniers sont dans la prison de Schirmeck. Ils protestent contre leur arrestation, qui, selon eux, aurait eu lieu sur le territoire français.

**Autriche-Hongrie.** — De graves désordres se produisent dans l'Istrie par suite de l'agitation électorale.

A Muggia, les Croates, se voyant en minorité, ont attaqué les Italiens à coups de revolvers et de pierres. Les gendarmes ont été forcés de faire feu contre les Croates, qui les accueillirent à coups de pierres. Ils laissèrent sur le terrain

trois morts et une vingtaine de blessés grièvement. Il a été opéré une cinquantaine d'arrestations.

A Parenzo, les Italiens ont triomphé; à Confanaro et à San Vincenti, la victoire est restée aux Croates. A Pola, vingt Italiens ont été éliminés; dans la campagne, vingt-sept Croates ont été nommés.

En tout on a cent cinq élections favorables aux Italiens et cent dix aux Croates. Il règne une vive fermentation.

**Italie.** — Le Moniteur de Rome annonce que le traité commercial avec l'Autriche sera signé samedi. Dans les sphères officielles italiennes, on est peu satisfait, dit-il, de l'attitude de deux gouvernements alliés, qui n'ont pas voulu faire les concessions réclamées par l'Italie.

Le Diritto dit que le gouvernement a décidé de faire des concessions pour arriver, malgré tout, à la conclusion des traités, poussé qu'il était par les mauvaises conditions du marché monétaire, espérant que l'exportation des produits italiens résultant des traités pourra arrêter le drainage de l'argent.

— La plupart des rivières du nord de l'Italie sont débordées. Le chemin de fer est coupé près de Mantoue; aucun accident grave jusqu'à présent.

**Russie.** — De nombreuses assemblées d'agriculteurs dans les gouvernements de Nijni-Novgorod et Tchernigov ont voté des résolutions demandant au gouvernement d'interdire l'exportation des pommes de terre, du maïs, de l'avoine, etc. Le décret d'interdiction a été envoyé à la signature du czar.

A Libau, des scènes de désordre ont eu lieu; la population s'est opposée à l'embarquement des pommes de terre sur les navires de commerce.

— Une dépêche de Saint-Petersbourg au Matin signale des rixes sanglantes qui ont eu lieu à Dorpat, en Livonie, dans un bal d'étudiants. Des étudiants allemands ayant insulté des étudiants russes, une bataille s'engagea. Des coups de revolver furent échangés; les étudiants russes allèrent ensuite piller et incendier le siège de l'association des étudiants allemands. On ignore le nombre des morts et des blessés.

## FRIBOURG

**Le féau des veillées.** — La Gazette de Lausanne a consacré un article très bienveillant à la brochure de M. le curé Thierrin sur les veillées. Nous sommes heureux de le reproduire:

« M. Thierrin a publié, il y a quelques années, une brochure contre l'ivrognerie. Il s'attaque aujourd'hui à une autre pratique vicieuse et démoralisante, grossière aussi, celle des « veillées », si répandues dans les campagnes de Fribourg et de certaines parties du canton de Yaud. L'intention de l'auteur est excellente, son but est méritoire à tous égards. Nous lui souhaitons bon succès dans sa campagne. »

**Examens d'apprentis pour 1892.** — Le Comité de la Société fribourgeoise des Métiers et Arts industriels, a décidé, en vertu du règlement du 5 mai 1889, et du règlement suisse du 13 septembre 1891, que les examens des apprentis auront lieu au commencement d'avril prochain.

Seront admis à ces examens les apprentis de tous les métiers ayant terminé leur apprentissage depuis le 1er octobre 1891, et ceux qui termineront leur apprentissage avant le 30 septembre 1892.

Les patrons qui ont des apprentis rentrant dans cette catégorie, sont instamment priés de bien vouloir les annoncer par lettres, d'ici au 15 décembre prochain, au Bureau de la Société fribourgeoise des Métiers et Arts industriels.

Dans la 3e semaine de décembre, notre bureau adressera à tous les intéressés un exemplaire du règlement et un formulaire qu'ils auront à remplir puis à renvoyer à la même adresse.

Les apprentis sont invités à suivre assidûment les cours de perfectionnement (école du soir et du dimanche) qui sont à leur disposition, puis à se préparer à exécuter une pièce d'épreuve pour la confection d'un produit de leur métier respectif.

A la suite des examens, qui seront dirigés par des hommes du métier, un certain nombre de prix seront décernés, outre le diplôme, aux apprentis qui auront subi les épreuves avec le plus de succès. De plus, les noms des patrons et ceux de leurs apprentis examinés seront publiés dans la Feuille officielle et dans les journaux du canton. Enfin, les meilleures pièces d'épreuves seront exposées comme aux précédents examens

(Communiqué.)

**Médaille de M. Currat.** — On peut voir, exposé dans la vitrine de la librairie Vodoz, à Vevey, un joli médaillon en terre-cuite représentant M. Currat, le chanteur inoubliable de la Fête des Vignerons. Ce médaillon est l'œuvre d'une courageuse artiste, M<sup>lle</sup> Aimée Rapin. On sait que cette jeune fille, née sans bras, se sert de ses pieds pour ses travaux si délicats de dessin, de modelage, de musique même.



**Incendie de Meiringen.** — La lithographie Hofer et Burger, à Zurich, publie et fait vendre, au profit des incendiés, une fort jolie planche lithographique en couleurs représentant Meiringen après l'incendie. Cette maison a mis souvent déjà l'art au service de l'humanité; ainsi pour Elm, pour Zoug, pour l'accident de la Jungfrau, etc. La planche en question se vend un franc. On la trouve au bureau de l'imprimerie catholique.

**Société des métiers et arts industriels.** — Samedi 31 octobre, 1<sup>re</sup> séance hebdomadaire de l'hiver 1891-92, au local, Brasserie Peier.

Sujet: 1<sup>o</sup> Les Expositions industrielles des Grisons, à Coire, et d'Appenzell-Extérieur, à Teufen.

2<sup>o</sup> Le journal « L'artisan ».

(Communiqué.)

**Grande Congrégation latine.** — Lundi matin, à 7 1/2 heures, dans l'église du Collège, office solennel pour les défunts de la Congrégation.

**Médecine.** — A la suite des brillants examens propédeutiques subis par M. Gustave Clément, ancien élève du Collège de Fribourg, M. le Dr professeur Bugnion vient de lui confier les fonctions d'assistant d'anatomie à la Faculté de Lausanne.

†

**Les anciens militaires au service du Saint-Siège sont instamment priés d'assister à la messe qui sera célébrée dans l'église du Collège Saint-Michel, mardi, 3 novembre prochain, à 8 1/2 heures du matin, pour le repos des âmes de leurs camarades tombés à la bataille de Mentana, le 3 novembre 1867.**

Fribourg, le 30 octobre 1891.

**R. I. P.**

**PETITES GAZETTES**

**LIÈVRES ARRÊTÉS A LA FRONTIÈRE.** — Le *Jura* annonce qu'un wagon rempli de lièvres provenant d'Autriche passait jeudi à Porrentruy à destination de la France. Arrivé à Delle, la Compagnie française refusa de recevoir le wagon, attendu que les déclarations et papiers nécessaires ne suivaient pas. Le wagon fut réexpédié sur Porrentruy.

Pendant ce temps, la marchandise contenue dans la voiture se détériorait: les lièvres se trouvaient déjà dans un état de putréfaction assez avancé, et, par ordre du vétérinaire frontière, toute la cargaison a été enfouie. Il y en avait plus de cinq cents.

Il paraît que ce wagon dégageait déjà une forte odeur de venaison à la gare de Delémont.

**UNE SIMPLIFICATION.** — A l'instar du Midland-Railway, la Compagnie du Great-Northern vient de décider qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre les deuxièmes classes seraient supprimées sur tout le réseau. Avant peu, dans toute l'Angleterre, il n'y aura plus que des premières et des troisièmes. Le prix des premières sera diminué de beaucoup afin d'en permettre l'accès aux voyageurs des secondes. Les prix des troisièmes resteront les mêmes, mais les wagons

seront des plus confortables. Personne ne se plaint de cette métamorphose.

**BIBLIOGRAPHIE**

**La question des accidents du travail en Suisse**, par Raoul JAY, professeur-adjoint à la Faculté de droit de Grenoble. Paris, L. Larose et Forcel, 1891.

Cette courte étude de 37 pages in-8° a paru d'abord dans la *Revue d'Economie politique*. L'auteur s'est proposé d'initier le public français compétent, à l'état actuel de la législation suisse sur la responsabilité provenant de l'exploitation des fabriques, et au mouvement d'opinion qui a abouti l'an dernier à introduire dans la Constitution fédérale le principe de l'assurance en cas d'accident et de maladie, et à prévoir même l'obligation de l'assurance, du moins pour certaines catégories d'ateliers.

M. Raoul Jay a très sérieusement étudié la question. La brochure qu'il vient de publier sera lue utilement par les juristes suisses: ils trouveront difficilement ailleurs autant de données si bien groupées en si peu de pages et dans une langue claire qui manque, hélas! à la plupart des publications fédérales.

M. SOUSSENS, rédacteur.

**On demande**

une bonne d'enfants. S'adresser au bureau de l'Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg, 71, rue des Epouses. (1476)

On demande à louer, au centre de la ville, une

**CHAMBRE**

pour 2 jours par semaine, au rez-de-chaussée ou au premier étage. S'adresser à l'Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg. (1450)

**SOEURS MONNEY**

Rue du Tilleul, FRIBOURG

Liquidation complète de tous les articles en magasin, tels que: robes et pèlerines en laine pour enfants, capots, lingerie, bas, tabliers pour dames et enfants, laine à tricoter et à broder, gants, broderies, ouvrages, corsets, parapluie, mercerie, etc. (1534)

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CHROMOLITHOGRAPHIE

DE LA SAINTE CHAPELLE

DE

**Notre-Dame-des-Ermites**

240-170 mm.

Prix: la pièce, 15 cent.; la douzaine, fr. 30; le cent, 10 fr.

LE

**Socialisme international**

Coup d'œil sur le mouvement socialiste de 1885 à 1890

par M. l'abbé WINTERER

député d'Alsace-Lorraine au Parlement allemand

1 vol. in-8°. — Prix: 3 fr. 50

En vente à l'Imprimerie catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg.

VIENT DE PARAITRE:

**LE FLÉAU DES VEILLÉES**

ET LA RESTAURATION

de la famille chrétienne

Par D. THIERRIN, révérend curé

PRIX: 50 CENTIMES

En vente à l'Imprimerie catholique et dans toutes les librairies.

R. P. DIDON

**Jésus-Christ**

2 beaux vol. in-8° avec cartes et plans 16 francs.

**L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE**

par Mgr V. Postel

Un grand volume in-8° Jésus, 480 pages, illustré de plus de 100 gravures.

Prix, broché: 5 francs.

**COMBUSTIBLE**

Cyp. GENDRE, FRIBOURG

BUREAU: RUE DE ROMONT

Dépôts: AVENUE DE LA GARE

- Antracite.
- Houille de flamme.
- Houille de forge.
- Coke dur.
- Coke de gaz. (1323)
- Briquettes de lignites.
- Cubes de charbon pour repassage.

Relevez votre potage par quelques gouttes de Concentré



« un nouveau et grand succès de la cuisine française, et vous aurez — sans bœuf — un consommé parfait. — En vente en flacons depuis 90 centimes chez Jean Kæser, épicerie. (1492/832) »

**A VENDRE UN HOTEL**

d'un excellent rapport, situé au centre de la ville de Fribourg. S'adresser au bureau de l'avocat Egger, Grand'Rue, 29, à Fribourg. (H 1300 F) (1505)

**Patronage du Pius-Verein**

Demandes de places:

Une fille allemande bien élevée désirant apprendre le français, cherche une place de femme de chambre dans une famille noble, elle ne demande pas de traitement mais désire être traitée comme membre de la famille.

On demande dans une bonne famille catholique de Palerme, une gouvernante de 30 ans sachant enseigner le français et l'allemand; gage 100 fr. par mois.

Deux jeunes filles, brevetées, de Fribourg, cherchent des places de gouvernantes ou pour donner des leçons en ville.

Un instituteur de la Suisse allemande, ayant fait des classes littéraires, cherche une place de précepteur.

Un jeune homme allemand, de 16 ans, désirant apprendre le français, aimerait à être placé dans une famille catholique de la Suisse française, où il aurait occasion d'apprendre la comptabilité ou aider dans un magasin. Il paierait la pension.

S'adresser à M. l'abbé Kleiser, directeur du Patronage, *Canisiushaus*, à Fribourg, par écrit ou personnellement tous les mardis et samedis de 11 heures à 1 heure.

Messieurs les membres de la

**MUSIQUE DE LANDWEHR**

passifs et actifs, ainsi que leur famille, sont avisés que dimanche prochain, 1<sup>er</sup> novembre, à 8 heures du soir aura lieu le

**PREMIER LOTO**

Prière d'y assister. (1518)

**Une FEMME de CHAMBRE**

bien recommandée et connaissant parfaitement le service demande une place. S'adresser à l'Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg. (1527)

**A LOUER**

de très belles chambres meublées, Grand'Rue, 67. (1532)

**CHAMBRE MEUBLÉE**

à louer pour étudiants universitaires.

S'adresser au bureau de l'Agence fribourgeoise d'annonces, rue des Epouses, Fribourg.

**Mises publiques**

Pour cause de partage, on vendra en mises publiques le mardi 3 novembre prochain, au domicile des frères Berset, à La-Corbaz, dès les 9 heures du matin, 10 mères-vaches, 2 bœufs de 4 ans, 2 génisses portantes, 1 taureau, 3 veaux de trois mois, 1 cheval, 2 porcs à l'engrais, plus un tas de foin et regain.

Les mises auront lieu à des conditions favorables de paiement, qui seront lues avant les mises. (1514/831)

**PENSIONNAIRES**

sont acceptés au (1463)

**CAFÉ des MERCIERS**

FRIBOURG

Koftherren

werden angenommen im

Café des Merciers

Freiburg

**BONNE PENSION**

à 50 fr. par mois

S'adresser à l'Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg. (1502)



**INEXPLOSIBLE**

limpide comme l'eau, le meilleur de tous les pétroles: c'est le

**Pétrole de sûreté REICHARDT**

Le Laboratoire officiel de la ville de Zurich fait le rapport suivant: « Ce pétrole de sûreté n'a pu être enflammé avec l'appareil Abel, son point d'inflammation étant trop élevé on a dû se servir de l'appareil Tagliabue. » Le point où il s'enflamme a alors été trouvé à plusieurs reprises à 70,5 °C, hauteur barométrique 722. Ce pétrole de sûreté donne une lumière excellente, il s'enflamme seulement à une température trois fois plus élevée que le pétrole ordinaire et brûle plus économiquement, aucun autre produit similaire offre les mêmes garanties contre l'explosion. Il est en proportion avec le rendement, le meilleur marché.

Dépot pour le canton de Fribourg: M. Jean Kæser, à Fribourg.

En vente partout où se trouve l'affiche Reichardt. (1382)

**LES NOUVEAUTÉS D'HIVER**

en manteaux, étoffes pour robes, fourrures en tous genres, ainsi que les vêtements confectionnés, pour hommes, jeunes gens et enfants, viennent d'arriver en grand choix aux magasins

**AU PETIT BÉNÉFICE**

Rue de Lausanne, 92 & 109

CONFECTIONS SUR MESURE

COUPE GARANTIE

**Vente de domaine**

Lundi 16 novembre prochain, dès 1 heure de l'après-midi, il sera vendu en mises publiques le domaine de *Kaisaz d'Avaud*, commune de *Vuisternens-en-Ogoz*, divisé en une vingtaine de lots, d'une contenance pareille à celle fixée pour les mises des fleuries. Il sera fait une exception pour le lot joint au bâtiment, lequel lot sera d'une étendue plus considérable.

Le paiement s'effectuera le quart du prix payable comptant, le solde par la création d'un acte de revers portant un intérêt annuel du 4 1/2.

Le domaine comprenant 24 hectares (environ 74 poses) avec habitation, grange, écuries, grenier, fontaine, est d'un excellent rapport, il sera aussi offert en vente dans son bloc.

Rendez-vous des miseurs à l'auberge de l'Union, au dit Vuisternens. Pour l'examen du plan parcellaire et des conditions, s'adresser au soussigné.

Fribourg, le 17 octobre 1891. 1451/799) F. Reichlen, procureur.

**A LOUER**

pour entrer de suite, un joli logement bien exposé au soleil, au N° 113, rue du Pont-Suspendu. S'adresser au magasin de dite maison. (1509)

**A LOUER** dans la même maison une chambre meublée avec vue sur la campagne.

**A LOUER**

pour y entrer de suite le premier étage de la maison du notaire Burgy, rue de Lausanne, N° 131, à Fribourg. (1475)